DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10.007

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO Mme DUMAS représentée par M. DENIS Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Contrat de maintenance de l'imprimante du Cyberatlantis

RAPPORTEUR: Monsieur LABIA

VOTE: UNANIMITÉ

Il est proposé de signer avec la société RICOH FRANCE un contrat de location maintenance de l'imprimante du Cyberatlantis. Le coût est de 60 mensualités de 40 € HT, auquel s'ajoute une redevance mensuelle de 52,50 €HT pour 5 000 pages, le coût de la page supplémentaire est de 0,010 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un contrat de location maintenance (encre incluse) avec la société RICOH FRANCE pour la mise à disposition et l'entretien de l'imprimante du Cyberatlantis pour une durée de 5 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD